

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Liste des pièces à produire agrément en qualité de garde particulier

- la demande d'agrément (*annexe n° 1*)

- le certificat (*annexe n° 2*)

- la commission délivrée au garde particulier par le commettant (*modèle en annexe n° 3*)

- pièce justificative de l'identité du garde

- l'arrêté préfectoral constatant l'aptitude technique du garde

- tout document établissant que le commettant dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire que le garde sera chargé de surveiller

- le cas échéant, copie des agréments délivrés antérieurement au garde

- justificatif de domicile du garde

- la carte d'agrément délivrée par le commettant avec photo, signatures du commettant et du garde ([modèle carte garde particulier](#) – [modèle carte garde-chasse particulier](#) – [modèle carte garde-pêche particulier](#))

- copie du permis de chasser (pour une demande de garde-chasse particulier)